

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de desserte ferroviaire au terminal
maritime de Grande-Anse à Saguenay

6211-04-054

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
Mme ISABELLE-ANNE BISSON, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DESSERTE FERROVIAIRE
AU TERMINAL MARITIME DE GRANDE-ANSE
PAR L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY
ET PROMOTION SAGUENAY INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 18 juin 2012 à 19 h
Auberge de la Grande-Baie
Salle de Banquet
4715, boul. de la Grande-Baie Sud
Saguenay (La Baie)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 JUIN 2012
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 Mme DANIELLE MACKIN 5
 FERME GRANDTOIT INC..... 6
 M. Claude Villeneuve
 M. GÉRARD GUAY 13
 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
 DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN 16
 M. Michel Lavoie
 VILLE DE SAGUENAY 20
 M. Jean-Eudes Simard
 REPRISE DE LA SÉANCE
 CHAMBRE DE COMMERCE DU SAGUENAY..... 26
 M. Éric Dufour
 EURÉKO 31
 M. Yves Gauthier
 SOCIÉTÉ DES FABRICANTS RÉGIONAUX..... 38
 M. Alain Boulianne
 ASSOCIATION DES ENTREPRISES DU PARC INDUSTRIEL
 DU HAUT-SAGUENAY 41
 M. Jean Lavoie
 CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE SAGUENAY..... 46
 M. Rolland Simard
 M. PIERRE BOILY 52
 MOT DE LA FIN 57

**SÉANCE DU 18 JUIN 2012
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse par l'Administration portuaire de Saguenay.

10 Je m'appelle Pierre André et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand.

15 Pour ce faire, je suis secondé de la commissaire Isabelle-Anne Bisson; les autres membres de l'équipe sont madame Catherine Plasse, monsieur Karim Chami qui sont analystes, madame Rita LeBlanc qui est coordonnatrice du secrétariat de la Commission, ainsi que de monsieur Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication. C'est deux (2) derniers sont juste ici en arrière de la salle.

20 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre des services partagés du Québec composée de monsieur Richard Grenier, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de monsieur Michel Guimond, responsable de la sonorisation.

25 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Denise Proulx, sténographe officielle. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également sur le site Web du BAPE.

30 Nous avons tenu, le 23 mai dernier, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

35 Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but, cette fois, de permettre aux citoyens de s'exprimer librement et sans pression, d'exprimer leurs opinions sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

40 J'attire votre attention sur le fait que la Commission d'enquête a été formée pour examiner le projet. En vertu de sa loi créatrice, le BAPE et ses commissions sont chargées d'entendre et de recevoir les témoignages de même que les représentations verbales et écrites des personnes intéressées à ce projet.

45 Dans sa mission, le BAPE et ses commissions ont pour fonction de prendre le pouls de l'opinion publique et de la refléter dans son rapport au profit du gouvernement du Québec et des personnes responsables.

50 Nous estimons qu'il ne nous revient pas de censurer les propos ou les présentations qui nous sont soumises. Le contraire nous ferait dévier de notre rôle.

55 Au surplus, le BAPE et ses commissions doivent favoriser un accueil susceptible d'encourager les représentations des divers intervenants, afin de rehausser le niveau représentatif des opinions et des critiques recueillies face à un projet.

Le BAPE et ses commissions n'ont jamais, par le passé, procédé à censurer les propos des intervenants qu'ils entendent. Elles ne sauraient accepter quelque requête que ce soit à cet effet.

60 Le BAPE et ses commissions rappellent toujours au besoin aux intervenants qu'ils sont responsables du contenu de leurs interventions et qu'ils doivent être prudents dans la formulation de leurs propos.

Toute la correspondance que la Commission reçoit est rendue publique, comme vous le savez.

65 Parlons maintenant du déroulement de la soirée! Le temps alloué pour chaque personne, chaque présentation est de dix (10) à quinze (15) minutes au terme desquelles je demanderai de conclure. Si vous vous rendez à dix-douze (10-12) minutes, vous allez voir que je vous ferai un petit signe qu'il vous reste à peu près deux (2) ou trois (3) minutes pour terminer. Je vous demande de respecter ce quinze (15) minutes; nous avons quelques présentations à entendre ce soir, ça va nous aider à rentrer un peu dans le temps.

70 Au besoin, la Commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoire afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

75 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de cinq (5) minutes pour leur présentation.

80

Au cours de cette deuxième partie de l'audience, le promoteur du projet, les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

85

Onze (11) présentations sont prévues à l'horaire de la soirée.

Le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du Bureau d'audiences publiques. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

90

Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes.

95

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou injurieux ne sera accepté au cours de l'audience et aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera également acceptée.

100

Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité, les citoyens, de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

105

Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à argumenter un point de vue ou à vous prononcer sur une opinion émise par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre de positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

110

Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir trois cent vingt-cinq (325) personnes alors que son permis d'exploitation est de l'ordre de cent vingt-cinq (125), on peut alors rectifier ce fait.

115

Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle et indiquer le fait que vous souhaitez corriger. Si la Commission juge qu'il s'agit effectivement de correction, les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. C'est une intervention, en général, très très rapide, c'est: Je veux corriger tel fait, voilà telle réponse! C'est vraiment très précis. Leurs propos devront être brefs et factuels.

À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, des questions supplémentaires de la Commission et les réponses

120 obtenues seront déposées dans les centres de documentation et sur le site Web du BAPE. Elles pourront être consultées gratuitement par Internet au centre de consultation régional.

125 La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, rapport qui fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude.

Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 21 septembre 2012. Par la suite, le ministre disposera de soixante (60) jours pur le rendre public.

130 Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale.

135 C'est à la lumière du rapport du BAPE et du rapport de l'analyse environnementale que le ministre élaborera sa recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et à quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

140 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE et pourront être consultés par Internet au centre de consultation de la région. L'adresse des centres, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, est disponible à l'arrière de la salle.

Il en sera de même de toute nouvelle information obtenue par la Commission durant son enquête.

145 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une déclaration de services aux citoyens et que l'organisation met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services rendus.

150 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de quitter.

Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce bref questionnaire.

155 Je vais donc maintenant inviter à tour de rôle les gens qui ont donné leur nom, qui ont avisé du dépôt d'un mémoire.

160 Je rappelle la consigne! Les personnes disposent de dix (10) à quinze (15) minutes pour faire la présentation; au terme du quinze (15) minutes, je les arrête, et il est possible qu'il y ait des échanges pour à peu près cinq (5) minutes avec ces personnes. C'est pas obligatoire, ça arrivera pas dans chaque cas, mais souvent, ces questions, c'est pour nous permettre d'avoir un éclairage sur les propos et les éléments que vous avez écrits.

165 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
DANIELLE MACKIN

170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La première personne que j'appelle ce soir – l'ordre des présentations est l'ordre d'arrivée des avis de dépôt de mémoire – la première personne que j'appelle est madame Danielle Mackin.

175 Bonsoir madame.

PAR Mme DANIELLE MACKIN:

180 Bonsoir. Bonsoir madame la Commissaire, monsieur le Président, membres de la Commission et vous tous cher public.

LECTURE DU MÉMOIRE ("Commentaires", page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Ce soir...")

FIN DE LA LECTURE ("Commentaires", page 1, 1^{er} paragraphe, fin, "... au propriétaire.")

185 Pourquoi en parler ici ce soir, vous dites que ma présentation n'a rien à faire avec une desserte ferroviaire? Je prétends tout le contraire car c'est le même milieu biophysique qui sera touché. Tout changement chez mon voisin entraînera un changement chez moi, que ce soit à court ou à long terme.

190 **LECTURE DU MÉMOIRE ("Commentaires", page 1, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Et donc ce soir...")**

FIN DE LA LECTURE ("Commentaires", dernière page, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... d'un milieu exceptionnel.")

195 Pour nous, le développement durable n'est pas un vain mot, il est vécu pleinement.

C'est l'humble résumé d'une façon de vivre en toute simplicité et en harmonie avec la nature.

200 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Mackin.

205

Vous restez sur le rang Saint-Martin, je pense?

PAR Mme DANIELLE MACKIN:

210 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

215 Est-ce que vous pouvez nous parler, comme résident, de la valeur du rang Saint-Martin, la valeur patrimoniale du rang Saint-Martin?

PAR Mme DANIELLE MACKIN:

220 C'est un très beau rang. La valeur patrimoniale, ça a une grande valeur, c'est surtout les paysages, les paysages tout au long, il y a beaucoup de courbes, il reste encore quelques belles maisons. Ça a quand même beaucoup changé, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

225 Madame Mackin, merci beaucoup pour votre présentation.

FERME GRANDTOIT INC.

230

PAR LE PRÉSIDENT:

J'appelle maintenant monsieur Claude Villeneuve pour la Ferme GrandToit inc.

235 Bonsoir monsieur Villeneuve.

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

240 Bonsoir monsieur le Président et les membres du groupe.

Moi, je suis producteur de céréales, producteur de culture commerciale.

245 Je voulais apporter quand même, j'ai pas eu le temps de faire un gros mémoire, parce qu'on est dans le temps des semences puis tout, là, mais je voulais quand même donner un peu mon avis, là, concernant ce qui va changer à l'avenir.

250 Évidemment, le projet de la desserte ferroviaire, j'étais pas contre au début, je suis toujours pas contre, je trouve que c'est un beau projet, ça va quand même emmener des choses qui sont positives.

Maintenant, par le fait même, ça l'a apporté aussi quelque chose qui fait moins mon affaire, ça l'a apporté le Règlement sur les milieux humides qui était déjà là, vous allez dire, mais qu'on ne voyait pas, qu'on n'entendait pas parler.

255 Ça fait longtemps, nous autres, qu'on défriche les terres, on creuse des fossés. J'ai vu des lots bûchés à blanc, j'ai vu des très gros fossés dans le domaine, dans l'endroit où je suis, à côté des lots que j'exploite aussi, puis même sur mes lots. On défriche à peu près cinq (5) à dix (10) acres par année, quand les moyens nous le permettent.

260 Mais évidemment, avec le milieu humide, moi, je l'appelle le monde des milieux humides, qui n'a rien à voir avec ceux qui le défendent, mais je veux dire, qui est la loi, si vous me permettez, je veux pas offenser personne avec ça, mais ça l'a emmené quand même des études coûteuses.

265 Bon, on m'a dit, moi, j'ai consulté évidemment le MENVIQ, le ministère de l'Environnement, concernant ça, les milieux humides. Madame Véronique Tremblay qui est l'intervenante, je pense, est venue avec moi, on a fait le tour du lot. Et j'ai resté surpris des changements qu'on devra apporter de la vision des choses.

270 En ce sens que moi, je suis pas contre les milieux humides, au contraire, je défends évidemment les milieux humides, mais sur mon terrain même, il y a environ, je dirais, cinq (5) à huit (8) acres qui font partie de la tourbière, la même tourbière que monsieur Allyre Gagnon, là, qui est une tourbière à part de la grosse tourbière qui est la tourbière de Bagotville. Je veux dire, elle est comme séparée, là.

275 Mais ce cinq (5) à huit (8) acres-là fait que ça hypothèque un peu tout le lot. Ils ont comme tout mis le lot en milieu humide.

280 Bon, au départ, quand on en parlé avec l'intervenante, avec madame Véronique, là, ça emmenait des gros frais, ça. Elle dit, ça va te prendre un permis, ça veut pas dire que tu peux pas exploiter la ferme, mais ça va prendre des études d'impact, des études, comment ils appellent ça!

PAR LE PRÉSIDENT:

De caractérisation du milieu?

285 **PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:**

Oui, c'est ça, qui amènent quand même des gros frais. Puis elle dit, ça va prendre aussi un plan de drainage fait par des professionnels.

290 Ce que tout ça, nous autres, avant, on ne s'occupait pas de ça. Parce que, bon, le drainage, pour nous autres, drainer cinq (5) à dix (10) acres, c'est pas compliqué pantoute. On sait par où l'eau coule, puis on y va avec un niveau, puis des moyens assez restreints que ça nous permettait de le faire. Mais de la façon dont ça s'en vient évidemment, ça va changer les choses, parce que juste les études vont dépasser notre budget annuel qu'on mettait là-dedans.

295 Ça fait que c'est un peu ça mon intervention, puis c'est ça qui fait pas mon affaire, là.

300 Dans ce qu'elle me disait, évidemment, elle dit, lorsqu'il y a plus d'un pied de terre noire, c'est-à-dire moins d'un pied de terre noire, on peut faire de l'agriculture en demandant évidemment un permis qui, semble-t-il, coûterait rien. Au départ, ça coûtait une fortune, mais semble-t-il que pour les producteurs agricoles, le permis ne coûte rien, sauf que les études, eux autres, sont à notre charge.

305 Quand on dit que – moi, je me demandais pourquoi qu'un pied de terre noire, disons, ils ont pas un grand contrôle de la terre, là, mais si on dépasse un pied de terre noire, là, c'est contrôlé complètement par eux autres, en ce sens qu'ils peuvent nous donner la permission de le faire ou de ne pas le faire, dépendant de l'impact que ça l'aura sur le milieu, évidemment.

310 Bon ça, ça m'amène un peu à penser une autre affaire! Là, ce qu'elle m'a donné évidemment, les feuilles, elle parlait du respect de l'environnement, respect des milieux humides. Il y a une nouvelle loi qui a sorti en 2001, je pense, qui est marquée, là, puis moi, je me demandais où est le respect de la propriété dans ça?

315 Lorsque j'ai acheté ces lots-là, c'était en vue de les développer. Bien là, on m'arrive avec, disons qu'on a réveillé le monstre des milieux humides qui, eux autres, nous disent qu'ils ont une main là-dessus, ils ont un droit de regard, tout ça.

Moi, j'ai pas de misère avec ça, sauf que les études qui vont avec ça vont me coûter mon budget par année, là. Ça fait que je pourrai pratiquement plus développer à cause de ça, là, en tout cas une bonne partie. Ça va sûrement hypothéquer quelque chose là-dedans, là.

320

Maintenant, ils demandent aussi des mesures de compensation. Si parfois ça dépasse deux pieds (2 pi), je pense, si ça dépasse un pied (1 pi) de terre noire, ils demandent des mesures de compensation dans les milieux humides.

325

On leur prend une place, puis ils demandent de la compensation. Mais moi, est-ce que j'ai le droit de leur demander des mesures de compensation pour la terre agricole qu'ils vont m'empêcher de faire?

330

J'ai des lots boisés, puis ils ont comme pris possession du lot complet en disant, bon bien, il y a une partie que tu vas pouvoir, puis une autre partie tu pourras pas.

335

Évidemment, quand on parle de plus de trois pieds (3 pi), plus de deux (2 pi) à trois pieds (3 pi) de terre noire, moi, j'irai pas faire de la culture là, parce que c'est des trous, c'est pas rentable de le faire non plus.

Donc de toute façon, les milieux qui sont vraiment des milieux humides, moi, j'y touche pas. On fait le tour de ça.

340

Puis je dis que l'agriculture peut très bien aller avec des milieux humides, en autant qu'on perde pas trop de terrain, puis que ça coûte pas trop cher pour les études à faire, là.

345

Ça fait que suite à ça, bien, j'ai dit comment ces compensations-là pourraient être vues de ma part! J'ai dit, peut-être qu'eux autres, oui, il va y avoir des parties que je ferai pas, qui vont rester en milieu humide, le terrain est à moi, mais je comprends que l'eau, les lacs, les rivières, l'air, c'est à tout le monde, mais la terre, c'est à moi. Puis la terre, ça se sauve pas, ça.

350

Ça fait que j'ai dit, peut-être qu'ils pourraient compenser une partie en payant les études au moins de mon projet. Vous savez, des petites entreprises comme nous autres, c'est pas comme Port Saguenay qui est une grosse entreprise et qui est subventionnée disons à quatre-vingt-dix-quatre-vingt-quinze pour cent (90 %-95 %) par l'argent du public, là, moi, c'est vraiment l'argent qu'on a. C'est pas les gouvernements qui paient, là.

355

C'est ce qui reste. Ça fait que c'est un peu pour ça que je dis, bien, les compensations qu'eux autres, pourquoi nous autres, il faut leur donner des compensations, de même que Port Saguenay, ils sont obligés de leur donner aussi des compensations, ils appellent ça des mesures d'atténuation aussi, bon, puis qu'eux autres, ils le font pas de leur bord.

Ils ont pris possession de ça en disant, bien, c'est un milieu humide, c'est un milieu qui sert à tout le monde, donc ça pourrait être une servitude publique. C'est une servitude, un milieu humide, ils ont décidé qu'ils prendraient ça à même les propriétaires.

360

Donc notre droit de propriété là-dessus, bien, je trouve qu'il est complètement, c'est pas vraiment juste, là.

Puis on sait que si on va débattre de ce droit de propriété là, bien, ça coûte très cher.

365

Mais il y a pas juste moi qui a été pris dans ce problème-là. Le ministère des milieux humides a eu une poursuite que vous avez dû entendre parler de la cannebergière à quelque part au Québec, là. J'ai le document ici, là.

370

Puis en Cour supérieure, bien, il y a un juge qui a décrété que le producteur avait raison et il a décrété que le ministère, il invalidait l'article 10.06, quelque chose de même, là, je pourrais vous le donner, 06-01, la directive qui obligeait tout propriétaire qui empiétait sur le milieu humide de s'entendre avec le ministère.

375

Donc c'est un juge qui l'a fait, un juge de la Cour supérieure. Puis le producteur s'est défendu avec ses moyens, mais là, on sait que les moyens du ministère des milieux humides sont très grands. Ça ôte rien dans ceux qui l'envoient là-dedans, ça veut dire, c'est l'argent du public, puis ça les dérange pas.

380

J'imagine qu'ils ont dû aller en Cour d'appel, je connais pas la suite, puis je suis pas mal certain que s'ils perdraient encore là, ils s'en iraient jusqu'en Cour suprême! Ce qui causerait des frais entre cinq (500 000 \$) et six cent mille dollars (600 000 \$), rendu là.

385

Moi, c'est pas une chose que je pourrais faire. Donc tout ce que je peux faire, c'est d'émettre une opinion, une opinion à la mesure de mes moyens, comme on dit. J'irai pas plus haut que ça, là. Puis de vous demander à vous, en conclusion, de recommander au ministère du MENVIQ qu'il rétablisse une certaine justice dans ça, là.

390

Ça peut pas être toujours juste d'un bord, ça. On a pris nos propriétés, puis on les prend en charge, puis on nous demande de fournir les études pour ça, de payer pour ces études-là.

395

Bien au moins, s'il y avait, comme on dit, s'ils avaient la gratitude d'au moins payer les études sur des petits projets comme nous autres, bien, en tout cas, ça réglerait pas le problème, mais comme je vous dis, je suis pas quelqu'un qui est contre les milieux humides, mais administrés comme ils le sont présentement, ça me fait pas mal de tort.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Villeneuve.

400

Madame Bisson!

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci.

405

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour vous, monsieur, j'ai quelques questions. Est-ce que vous vous êtes renseigné sur le prix pour faire une caractérisation?

410

Combien ça coûterait, mettons, à l'hectare?

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

415

Bien au départ, je me suis pas renseigné, mais je sais que ça coûte très cher, parce que des spécialistes, j'en ai dans ma famille aussi, et quand ils sortent un rapport, c'est plusieurs milliers de dollars qui sortent, puis ils travaillent pas pour rien, ces gars-là, puis ils se déplacent pas pour rien.

420

En ce qui concerne le permis comme tel, la demande, bien, au départ, elle me parlait de cinq cent trente-six piastres (536 \$) à aller jusqu'à deux mille cinq cents (2500 \$), mais c'était pour un organisme. J'ai reçu une lettre une semaine après qui rectifiait cette information-là, ainsi que le droit de cultiver tout ce qui était jusqu'à un pied de terre noire.

425

Donc ça m'amène à dire que chez nous, étant donné que je suis sur le plus haut, je veux dire, l'eau descend dans les autres lots en bas, moi, je suis le premier lot, donc je drainerai pas les autres lots, si jamais je fais de la culture dans ça.

430

Mais pour répondre à votre question, non, je me suis pas renseigné auprès de professionnels, mais je sais que ça va coûter pas juste cinq cents piastres (500 \$).

PAR LE PRÉSIDENT:

435

Et est-ce que vous avez pensé discuter entre vous, les propriétaires des lots concernés par exemple par cette tourbière, la savane de Bagotville agrandie comme, pour voir si ensemble vous

pouviez faire caractériser l'ensemble du territoire, partager les coûts, aller chercher complètement une autorisation, est-ce que ça a été discuté?

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

440

Non, parce que dans le coin où je suis, je suis le seul producteur de culture commerciale.

445

Et les autres ne sont pas des producteurs. Les voisins, comme monsieur Gagnon est mon voisin immédiat, et monsieur Gaudreault qui ne cultive plus mais fait cultiver, donc ils ont pas le même intérêt que moi.

Je suis le seul à vouloir développer et aussi, ce lot-là en particulier est un lot où commence la tourbière.

450

Il y a juste environ un tiers du lot qui touche à la tourbière, puis ce qui est en haut, là, bien, c'est comme collé après le chemin, ça, ça part de zéro terre noire à aller jusqu'à, si on approche la tourbière, là, bien, trois pieds (3 pi), quatre pieds (4 pi), je sais pas, là.

455

Mais il y a juste une petite partie, environ, je mets même pas vingt pour cent (20 %) du lot complet qui fait partie de la tourbière; le reste, c'est tout des champs comme j'ai déboisés, comme j'ai défrichés avant que le projet nous amène les milieux humides.

PAR LE PRÉSIDENT:

460

Merci monsieur Villeneuve.

C'est depuis le jugement des canneberges, le gouvernement du Québec a adopté une loi sur les milieux humides, la Loi 71 qui a été approuvée, si je me rappelle, c'est le 22 ou le 23 mai de cette année.

465

Donc je vous invite à consulter ces documents.

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

470

Vous pouvez pas nous en parler?

PAR LE PRÉSIDENT:

475 Je peux pas en parler suffisamment, non. Surtout que c'est pas mon rôle ce soir de vous en parler, mais vous pouvez trouver l'information facilement ou demander à madame Véronique Tremblay, je pense, je vous invite à regarder ça.

480 **GÉRARD GUAY**

PAR LE PRÉSIDENT:

485 J'invite maintenant monsieur Gérard Guay!

Bonsoir monsieur.

PAR M. GÉRARD GUAY:

490 Bonsoir madame la Commissaire, monsieur le Président, distingués membres de la Commission et gens du public!

495 Lorsque j'ai demandé à l'honorable ministre Pierre Arcand de demander des audiences pour la desserte ferroviaire, il était clair dans mon esprit qu'en plus du volet économique, le volet social s'imposait d'emblée. Et il est heureux qu'au cours des années, le BAPE ait ajouté ce volet très important, car dans notre cas, c'est à ce niveau que nous avons été touchés de façon majeure et que nous le sommes encore.

500 Vous savez, monsieur le Président, il y a maintenant une tradition à la nouvelle ville fusionnée de Saguenay! Si quelqu'un ose poser une question trop pointue ou s'oppose à un projet qui semble rallier la majorité, ou remet en question les choix économiques des dirigeants en place, il s'expose aux foudres d'une éventuelle poursuite.

505 Vendredi dernier, alors que nous célébrions, la famille, les vingt et un (21) ans de mon plus jeune fils – soit dit en passant, c'est le fils qui chez nous a été le plus touché par le projet de Grande-Anse; depuis ses débuts, il s'est toujours demandé pourquoi nous, notre terre, était coupée en deux (2) lorsqu'il allait se promener en raquettes, enfin! – lors de cet anniversaire-là, l'huissier s'est présenté à notre demeure pour nous présenter une menace de poursuite de la part de l'Administration portuaire du Saguenay!

510

Inutile de vous dire que mon épouse était dans tous ses états, elle qui en est dans la grande fatigue de fin d'année, elle, une enseignante dévouée qui s'est sacrifiée corps et âme depuis plus de vingt-cinq (25) ans maintenant en milieu élémentaire, cégep, université et qui a ramassé à la petite cuillère les fils et les filles de ce coin de pays.

515

Comme si ça ne suffisait pas, les autorités gouvernementales, municipales et portuaires nous ont maintenus depuis plus de vingt (20) ans en état de servitude, de la façon la plus vicieuse et la plus éhontée qu'une famille puisse vivre et en prime, si nous osons dénoncer cette situation, on tente de nous museler!

520

Ça va nous en prendre plus que cela, car nous sommes au bout du rouleau, nous avons suffisamment donné à la région, une région en récréation, mais qui aura à la fin du prochain mandat au municipal une dette probablement accumulée qui frôlera le demi-milliard (½ G\$), si les sorties de fonds publics continuent au même rythme!

525

Le mémoire que je présente, à ma connaissance, ne contient que la stricte vérité. Si une personne se sentait lésée ou injuriée parce que j'ose révéler des faits qui doivent être connus du public, bien, je veux bien boire la ciguë devant vous.

530

Voilà monsieur le Président pour le volet social. J'insisterai pas davantage, si ce n'est pour vous dire que depuis plus de vingt (20) ans, nous avons été privés de nos droits les plus élémentaires dans une situation de stress très élevé.

535

Je mentionnerai de façon non exhaustive la non-reconnaissance de nos permis dûment émis, non-respect de droits de passage quasi-centenaires, les tracasseries administratives, les menaces par la voie légale, c'est la deuxième, zonage intempestif et qui perdure dans le temps, zonage industriel où d'ailleurs, nous étions les seuls zonés industriels dans notre secteur, les droits acquis bafoués et maintenant, un nouveau zonage en préparation à la Ville de Saguenay, zonage qui nous mènera on ne sait où!

540

Alors monsieur Bouchard mentionnait, lors de la séance du 23 mai, que nous n'étions pas touchés par le projet de desserte ferroviaire. Nous sommes en zonage industriel depuis plus de vingt (20) ans, nous sommes une propriété de la Ville et de l'Administration portuaire, et ce sont eux qui nous imposent leur diktat.

545

Je ne connais pas un seul fermier du coin qui aurait enduré pareille saga.

550

Quant au volet économique, monsieur le Président, j'ai démontré tout au long de ce mémoire, c'est un projet mal ficelé et qui n'est soutenu par aucune étude économique sérieuse, pas plus que le Plan Nord d'ailleurs, lequel est à la base de ce projet.

Et si vous lisez bien le mémoire, je fais appel aux journalistes à ce stade-ci, si vous lisez le mémoire en long et en large et que vous allez à toutes les références que je donne, c'est pas moi qui invente ça qu'il n'y a pas d'étude sérieuse.

555 C'est un trafic qui est allé sans cesse décroissant à Grande-Anse d'année en année. C'est un port dont le profit net – le profit net – ne réussit pas à couvrir le coût de ses assurances au civil.

560 Alors grand bien nous fasse que Grande-Anse devienne rentable, et nous serons les premiers à applaudir son succès s'il devait se manifester un jour. D'aucuns diront que nous nous rebiffons pour le simple plaisir de créer de l'opposition, ce n'est pas le cas. Nous avons à cœur la réussite de la région, nous vivons ici, nous payons comme tout le monde nos impôts et nos taxes ici.

565 Quant à nous, comme vous pourrez le lire dans notre mémoire, nous interpellons les deux (2) ministres impliqués au premier chef dans le projet, de le bloquer jusqu'à ce qu'un règlement complet de notre situation soit conclu, et à cette fin, si nécessaire, qu'une médiation prenne le relais.

570 Monsieur Arcand, le ministre, est impliqué au premier chef, puisqu'il peut ne pas donner son aval à ce projet-là; s'il juge que nous ne sommes pas lésés, évidemment il donnera son aval.

575 Monsieur Simard a promis des argents qui sont dédiés à ce projet-là, on lui demande de les bloquer jusqu'à ce que les gens viennent s'entendre avec nous. Nous sommes des gens d'entente et nous ne sommes pas des fous.

580 Et si ce que j'ai dit ici, s'il y a quelque anomalie qui mérite que l'on nous poursuive en Cour, je l'assumerai. Je tenterai alors de fouiller dans l'arbre généalogique de la famille Mackin dans le fin fond de la verte Irlande afin d'y dénicher quelque accointance de noblesse, et j'invoquerai alors auprès des autorités fédérales rien de moins que l'impunité royale, monsieur le Président!

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

585 Merci monsieur Guay. Attendez deux (2) secondes, tout à coup que vous avez des questions.

Madame Bisson.

590 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Aucune question, merci monsieur Guay.

595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Guay, merci pour votre mémoire.

600 **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU SAGUEAY-LAC-SAINT-JEAN**

PAR LE PRÉSIDENT:

605 J'invite maintenant le Conseil régional de l'environnement et du développement durable,
monsieur Michel Lavoie.

Bonsoir monsieur Lavoie.

610 **PAR M. MICHEL LAVOIE:**

Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire.

Je vais procéder à la lecture du mémoire. Je vais faire un résumé de ce qui a été présenté.

615

Donc je vais débiter avec une présentation de notre organisme!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le Conseil régional...")

620 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, point 3, 3^e paragraphe, 6^e ligne, "... dans la région...")**

En annexe au mémoire, j'ai joint des résolutions qui avaient été adoptées récemment par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement à ce sujet.

625 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, point 3, 3^e paragraphe, 6^e ligne, "Nous profitons...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de notre milieu de vie.")

630 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

635 Merci monsieur Lavoie.

635 Madame Bisson!

PAR LA COMMISSAIRE:

640 Oui, j'aurais une question pour vous! Comment est-ce que vous envisagez la compensation des milieux humides qui seront affectés par la desserte?

Parce que dans votre mémoire, vous nous mentionnez la Loi 71.

645 **PAR M. MICHEL LAVOIE:**

Oui. Disons comme c'est une loi qui a été adoptée assez récemment, je pourrais pas dire concrètement de quelle façon est-ce que ça doit être compensé.

650 Moi, je pense que ça devra cependant être pris en compte, disons, de façon très sérieuse par le promoteur.

Cependant, pour ce qui est des exemples, je pense qu'il y a un travail à faire aussi de ce côté-là, un travail d'acquisition de connaissances.

655 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Merci.

660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'aurais quelques questions!

665 La première! Le projet de desserte peut-il nuire à des activités du CREDD, est-ce que vous exercez des activités dans ce secteur-là?

PAR M. MICHEL LAVOIE:

Des activités, non.

670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Physiques, d'excursion ou autre?

675 **PAR M. MICHEL LAVOIE:**

Non, non, on n'intervient pas nécessairement sur ce territoire-là.

Mais on intervient sur tous les territoires de la région, je pourrais dire.

680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous parlez d'un partenariat pour les projets de sensibilisation.

685 **PAR M. MICHEL LAVOIE:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

690 Est-ce que vous êtes actuellement dans des partenariats avec la Ville sur des projets de sensibilisation du type de celui dont vous semblez...

PAR M. MICHEL LAVOIE:

695 Pas de ce type-là, mais ça fait partie des recommandations.

700 C'est-à-dire qu'à même les bénéfiques engendrés, ça pourrait être intéressant, c'est une autre mesure de compensation, je pourrais dire, qui n'est pas physique, qui se réalisera pas nécessairement sur le terrain au point de vue faunique et floristique ou quoi que ce soit, mai qui a beaucoup plus trait à la sensibilisation populaire.

705 Donc à même certaines bénéfiques engendrés, il pourrait y avoir, par exemple, un outil de promotion qui est créé pour parler de ce projet-là. Ça peut prendre la forme, par exemple, d'une exposition pour expliquer qu'est-ce q'on entend faire par le biais de ce projet-là.

Donc tout ça dans un but évidemment de sensibilisation et de transparence, puis d'acquisition de connaissances par le public.

PAR LE PRÉSIDENT:

710

Est-ce qu'à votre connaissance, dans la région, il y a déjà des projets qui ressemblent à ça, ce genre de projet là?

PAR M. MICHEL LAVOIE:

715

À ma connaissance, à brûle-pourpoint comme ça, j'en ai pas, je pourrais pas vous en citer. Mais il en existe certainement, si c'est pas dans la région, il en existe certainement ailleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

720

Dans vos recommandations sur les gaz à effet de serre, vous dites faire l'acquisition d'équipements dernier cri en matière d'efficacité énergétique, offrir une formation aux employés sur l'efficacité énergétique, offrir un programme de covoiturage, interdire la marche au ralenti des véhicules sur le site.

725

À votre connaissance, est-ce qu'il y a des entreprises dans la région, au Saguenay ou dans la région qui ont de tels programmes ou c'est un programme novateur que vous proposez?

PAR M. MICHEL LAVOIE:

730

Bien, je dirais encore une fois que j'ai pas d'exemple sous la main, mais ça, c'est de plus en plus d'entreprises et dans la région et à l'échelle nationale qui se dotent de mesures de développement durable et de lutte aux gaz à effet de serre de ce type-là.

735

Donc je dirais que nous, on travaille en sensibilisation jour après jour, puis justement, c'est des exemples comme ça qu'on veut démontrer, c'est des comportements comme ça qu'on veut faire adopter.

740

Donc je pense que le promoteur, en agissant de la sorte, pourrait démontrer son leadership justement du côté de la lutte aux gaz à effet de serre, parce que oui, on en entend parler, mais on va en entendre parler encore pour plusieurs années.

PAR LE PRÉSIDENT:

745

Peut-être une dernière question de ma part! Si les produits radioactifs devaient éventuellement transiter par la desserte, pensons à un minerai à base d'uranium, comme ceux du gisement proche de la mine du mont Otish, je pense qu'il y a un bon gisement d'uranium en perspective, est-ce que vous vous positionneriez absolument contre?

750 Ou bien il y a des technologies ou des techniques qui permettraient de transporter de façon sécuritaire ce minerai?

PAR M. MICHEL LAVOIE:

755 Je vous dirais rapidement comme ça, encore une fois, que je ne suis pas au courant s'il y a des technologies vraiment sécuritaires. Je pourrais vous dire que quand on parle du nucléaire ou des matières radioactives on n'est jamais certain de la sécurité à cent pour cent (100 %).

760 Donc rapidement comme ça, c'est certain que notre organisme se prononcerait contre le transport de telles marchandises.

PAR LE PRÉSIDENT:

765 Je comprends, dans vos résolutions que vous avez déposées en annexe de votre rapport, c'est une position sur l'ensemble du cycle de vie de l'uranium?

PAR M. MICHEL LAVOIE:

Oui, exact.

770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lavoie.

PAR M. MICHEL LAVOIE:

775 Merci à vous.

780

VILLE DE SAGUENAY

PAR LE PRÉSIDENT:

785 J'appelle maintenant, pour la Ville de Saguenay, monsieur Jean-Eudes Simard.

Bonsoir monsieur Simard.

PAR M. JEAN-EUDES SIMARD:

790 Bonsoir monsieur le Président, membres de la Commission!

D'entrée de jeu, j'aimerais vous dire que je remplace Luc Boivin à main levée. Monsieur Boivin devait arriver pour l'heure, puis il est à Montréal, donc je le remplace!

795 D'entrée de jeu, monsieur le Président, je vais commencer par une citation du Conseil d'orientation économique Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1951!

800 "Cette région est en effet située et bâtie pour servir de cœur à un vaste empire économique et permettre des développements capables d'apporter une importante contribution à l'expansion du prestige canadien sur les marchés internationaux."

Alors ça, c'est pour la citation, voici maintenant le rapport!

LECTURE DU MÉMOIRE

805 Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

810 Merci monsieur Simard.

Madame Bisson!

PAR LA COMMISSAIRE:

815 Oui monsieur Simard, j'aurais deux (2) questions pour vous.

PAR M. JEAN-EUDES SIMARD:

820 Il faut que je sois capable d'y répondre, je vais essayer!

PAR LE PRÉSIDENT:

825 On a confiance.

PAR M. JEAN-EUDES SIMARD:

Parce que c'est pas moi qui suis le dossier depuis le début. Ça fait cinq (5) minutes!

830 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous connaissez les raisons, les circonstances, pourquoi qu'une desserte ferroviaire n'a pas été réalisée au moment du déplacement du Port de Chicoutimi à Grande-Anse?

835 **PAR M. JEAN-EUDES SIMARD:**

Non, je connais pas les raisons.

Ce que je pourrais vous répondre de façon logique, c'est probablement la politique.

840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une réponse claire, ça.

845 **PAR M. JEAN-EUDES SIMARD:**

C'est un politicien.

850 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Et dans le même cadre un petit peu, dans le mémoire, vous dites que la réalisation du projet de desserte ferroviaire au port de Grande-Anse représente la correction d'une erreur historique, et que l'histoire remonte à vingt-cinq (25) ans, comme j'ai dit avant.

855 Pouvez-vous nous peindre un petit peu un portrait de ces vingt-cinq (25) années-là sans desserte?

Quels ont été les majeurs inconvénients pour la ville, pour les industries?

860 **PAR M. JEAN-EUDES SIMARD:**

Je suis pas vraiment en mesure de vous répondre à cette question, mais si vous permettez, j'ai un collègue en arrière qui pourrait probablement y répondre.

865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais le problème, c'est que vous êtes la Ville, donc c'est pour la Ville que j'aimerais la réponse.

870 Mais on peut vous l'adresser par écrit, si vous voulez, à la Ville, comme vous êtes une de nos personnes-ressources.

Quelle fonction vous avez à la Ville?

875 **PAR M. JEAN-EUDES SIMARD:**

Moi, je suis président de l'arrondissement de La Baie.

880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Président de l'arrondissement à La Baie?

PAR M. JEAN-EUDES SIMARD:

885 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors vous connaissez bien le secteur?

890 **PAR M. JEAN-EUDES SIMARD:**

Ça dépend où je suis venu au monde. Si je suis venu au monde à Grande-Baie ou dans le secteur Bagotville!

895 Comme je suis venu au monde à Grande-Baie, je connais moins le secteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

900 OK. Moi, comme je suis venu au monde à Montréal!

PAR M. JEAN-EUDES SIMARD:

Vous êtes correct!

905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et si je vous pose quelques questions, donc la ville, il y a un parc industriel qui est associé, où se trouve à peu près la gare portuaire et tout ça?

910 **PAR M. JEAN-EUDES SIMARD:**

Oui.

915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous, quel genre d'entreprise vous convoitez, parce que vous avez dit, ça a limité le développement que de pas avoir la desserte ferroviaire, qu'est-ce que vous convoitez, qu'est-ce que vous rêvez?

920 **PAR M. JEAN-EUDES SIMARD:**

925 Je peux pas vraiment vous dire ce que je rêve, mais sauf que je sais une chose! Que historiquement, des routes, c'est important, que ce soit ferroviaire ou terrestre. Donc au fur et à mesure qu'il arriverait des choses nouvelles, si nos routes sont prêtes, si notre desserte ferroviaire est là, bien, on va être capable de faire le transport.

Alors c'est de cette façon-là, je pense, qu'on peut démontrer l'importance de la desserte ferroviaire.

930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Donc le type d'entreprises que vous envisagez pour l'instant – on a vu dans certains articles qui ont été déposés par le promoteur, parce qu'on lit beaucoup depuis qu'on est sur la Commission, on parlait d'entreprises à grand gabarit par exemple ou autre?

935 **PAR M. JEAN-EUDES SIMARD:**

Bien, un exemple, en 1985 par exemple, il y a eu une étude faite par une firme d'ingénieurs qui démontrait que l'Alcan, qu'une usine d'Alcan devrait s'installer là.

940 Alors peut-être que s'il y avait eu une desserte ferroviaire, que ça serait arrivé à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

945

Elle se serait peut-être installée là.

PAR M. JEAN-EUDES SIMARD:

950

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

955

Donc c'est de créer des opportunités, pour vous?

PAR M. JEAN-EUDES SIMARD:

Exact.

960

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Simard.

PAR M. JEAN-EUDES SIMARD:

965

Merci de m'avoir aidé!

PAR LE PRÉSIDENT:

970

La Commission va faire une pause, quinze (15) minutes, et au retour, le groupe qui présentera, c'est la Chambre de commerce de Saguenay, monsieur Dufour!

975

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
CHAMBRE DE COMMERCE DU SAGUENAY**

980

PAR LE PRÉSIDENT:

J'appelle maintenant monsieur Éric Dufour de la Chambre de commerce du Saguenay.

985

Monsieur Dufour, bonsoir.

PAR M. ÉRIC DUFOUR:

990

Bonsoir. Monsieur le Président, madame la Commissaire, membres de la Commission!

PAR LE PRÉSIDENT:

995

Juste avant, monsieur, j'ai pas besoin, mais je rappelle les consignes! Jusqu'à maintenant, ça se déroule extrêmement bien.

On parle de dix (10) à quinze (15) minutes de présentation, cinq (5) minutes de questions maximum, merci.

1000

Allez-y, c'est à vous.

PAR M. ÉRIC DUFOUR:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La Chambre de commerce...")

1005

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de son économie.")

Si on fait un retour historique de notre économie régionale au cours des dernières années, la région a connu certains soubresauts!

1010

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "Reconnue autrefois...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de développement durable.")

1015

Monsieur le Président, pour moi, nous avons la responsabilité sociale de développer une richesse collective au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

1020 Nous avons, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, un indice entrepreneurial qui est des plus faibles, donc nous ne pouvons nous fier que sur l'initiative d'entrepreneurs pour prendre en charge les défis démographiques de notre région. Nous aurons un défi qui va être difficile à surmonter.

1025 Le poids de nos générations sera difficile à supporter. On doit s'assurer d'avoir une richesse collective qui se développe, et cette infrastructure-là va nous donner un apport considérable.

Je tiens à vous dire que bien que j'aie un respect sur l'environnement exceptionnel, l'espèce qui me préoccupe le plus s'appelle Fabrice et Delphine, mes deux (2) enfants, pour qu'ils puissent demeurer dans cette région et avoir une région qui est florissante économiquement.

1030 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Dufour.

1035 Madame Bisson!

PAR LA COMMISSAIRE:

1040 J'aurais une question pour vous.

Vous mentionnez, à la page 4 dans votre mémoire:

1045 "D'ailleurs les plus récentes données portant sur le bilan migratoire sont fort encourageantes."

Pourriez-vous développer sur ça, s'il vous plaît, sur ce commentaire?

PAR M. ÉRIC DUFOUR:

1050 Bien écoutez, on avait un bilan migratoire qui était négatif au cours des dix (10) dernières années et depuis, je crois, quelques années, depuis deux (2) ou trois (3) ans, le bilan migratoire est rendu presque en équilibre, peut-être un peu plus.

1055 Donc auparavant, on avait un dicton qui disait qu'on perdait un autobus par jour de jeunes, maintenant on a réussi à rééquilibrer la situation.

PAR LA COMMISSAIRE:

1060 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065 Vous parlez justement des jeunes, vous parlez de l'exode des jeunes comme un problème dans votre mémoire. J'aimerais vous entendre parler un peu sur l'exode des jeunes.

 Est-ce que vous êtes au courant des raisons qui amènent cet exode, est-ce que c'est des raisons liées au manque d'emplois? Est-ce que c'est des raisons dues à des choix autres?

1070 **PAR M. ÉRIC DUFOUR:**

1075 Bien, historiquement, on a eu un exode important dû à une offre d'emplois qui était évidemment moins présente qu'aujourd'hui; maintenant avec le facteur des générations qui vont quitter pour la retraite, donc il y a des perspectives plus intéressantes au niveau des emplois plus structurants, ainsi que la relève entrepreneuriale, qui fait en sorte qu'on réussit à faire revenir des gens.

1080 Par contre, si on veut faire revenir des investisseurs ou des jeunes qui ont la fibre entrepreneuriale pour développer notre région, il faut avoir les infrastructures de base. Donc il faut avoir des infrastructures pour développer une richesse collective.

1085 Et je trouve qu'on a des investissements superstructurants présentement avec l'aérogare de Bagotville, et je pense qu'on est bien placé au niveau économique, avec les infrastructures, pour que les jeunes puissent trouver de l'avenir dans notre région, demeurer et y revenir. Et cette desserte-là est essentielle pour moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1090 OK. Vous n'avez pas d'idée des chiffres, des taux de départ des jeunes au cours des dix (10) dernières années, des raisons?

PAR M. ÉRIC DUFOUR:

1095 Bien, j'ai su tout à l'heure que le bilan, maintenant, il est rendu positif. Donc on a plus de jeunes qui reviennent qui quittent maintenant. C'est une bonne nouvelle.

Sauf que si on veut renverser la tendance des mises à la retraite qui arrive en région, on n'y arrivera pas si on s'attaque pas à l'immigration.

1100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1105 Dans votre mémoire, vous donnez deux (2) exemples de minières qui auraient démontré un intérêt sur l'existence de la desserte, étant donné que le chemin de fer permettrait d'apporter du matériel ou d'acheminer du matériel jusqu'au port. Vous parlez de la mine Métaux BlackRock et de l'autre qui est Ressources d'Arianne, à votre connaissance, est-ce qu'il y en a d'autres et jusqu'où sont rendus ces intérêts? C'est un intérêt manifesté...

PAR M. ÉRIC DUFOUR:

1110 Nous sommes convaincus que c'est sûr qu'il y a, je crois qu'il y a d'autres discussions qui se passent avec d'autres intervenants, mais il est clair que stratégiquement, quand on regarde le positionnement géographique, que tous les projets miniers qui se brassent présentement, il est évident qu'il y aura un très grand intérêt sur cette infrastructure-là.

1115 Mais j'ai pas de réponse concrète, monsieur le Président, à vous donner.

PAR LE PRÉSIDENT:

1120 Et vous parlez aussi dans un scénario analysé et exposant les meilleures perspectives, Port Saguenay prévoit faire passer le trafic ferroviaire, à court terme, de cent cinquante mille tonnes métriques (150 000 t) à près, dans le scénario supérieur, à près de trois point huit millions de tonnes métriques (3,8 M t).

1125 Vous êtes-vous intéressé un peu aux conséquences de cet accroissement sur la ligne Roberval-Saguenay par exemple, comme Chambre de commerce?

PAR M. ÉRIC DUFOUR:

1130 Connaisant les conséquences environnementales?

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, les conséquences économiques.

1135

PAR M. ÉRIC DUFOUR:

Économiques. Bien, c'est sûr que, écoutez, je l'ai redit tout à l'heure, on a des défis de communauté, les régions éloignées du Québec auront des défis, je le mentionne, de toutes parts, et il sera essentiel pour le développement régional du Québec d'endosser et d'appuyer les investissements dans les infrastructures.

1140

Donc il est clair d'abord dans le temps de la construction, il est clair qu'il y aura des retombées directes à court et moyen termes, et ça, à ce moment-là, ça fait revivre le commerce au détail pendant des crises économiques.

1145

L'économie mondiale va venir qu'à reprendre son erre d'aller, et des projets comme aujourd'hui, ça fait travailler le monde de la construction, le monde va magasiner davantage.

1150

Notre économie, présentement, elle est un peu assoiffée de projets. Avec le conflit, vous savez, de RTA qu'on connaît présentement, nous avons besoin de projets comme celui-ci pour créer un effet positif, pour retenir d'abord nos retraités qui sont tentés d'aller trouver leurs enfants à l'extérieur de la région, et pour intéresser à faire revenir nos jeunes qui ont des compétences.

1155

Exemple, le dossier de la base militaire où on a des jeunes retraités qui arrivent à leur retraite à quarante-cinq-cinquante (45-50) ans, qui ont des expertises, ces gens-là vont demeurer dans des régions où il y a des possibilités de prospérer au niveau économique.

1160

Et c'est ce que nous croyons, avec un projet comme celui-ci, ça va fermer la boucle aux infrastructures de transport qui vont nous donner des avantages vraiment importants au niveau du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Dufour.

1165

PAR M. ÉRIC DUFOUR:

Merci.

1170

1175

EURÊKO

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant, pour Eurêko, monsieur Yves Gauthier.

1180

Bonsoir monsieur Gauthier.

PAR M. YVES GAUTHIER:

1185

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame la Commissaire. Alors je vais commencer en vous présentant brièvement notre organisme! Eurêko est un organisme communautaire à but non lucratif, voué à l'action environnementale. Ça a été incorporé en 1980, connu sous le nom du Comité de l'environnement de Chicoutimi jusqu'en 2010, moment où nous avons changé notre dénomination sociale pour Eurêko.

1190

Eurêko, c'est six (6) emplois permanents et entre vingt (20) et trente (30) emplois saisonniers, selon les années et les projets qu'on a à réaliser, un chiffre d'affaires qui varie entre cinq cent (500 000 \$) et huit cent mille dollars (800 000 \$) par année.

1195

Depuis les trente (30) ans qu'on existe, on bénéficie d'une large reconnaissance sociale.

En 2004, on a remporté un Phénix de l'environnement pour le Projet concerté de réhabilitation écologique de la rivière du Moulin qui consistait principalement à régler des problèmes de pollution diffuse.

1200

Et enfin, en 2009, nous étions encore une fois finalistes pour un second Phénix en environnement pour un projet de répertoire des sites à potentiel de conservation et d'aménagement sur le territoire de la MRC du Fjord et de la Ville de Saguenay.

1205

Eurêko intervient dans le présent dossier en raison de notre mission qui nous confère, en quelque sorte, un rôle de chien de garde de l'environnement.

Ainsi, tous les projets en développement, en raison de leur impact potentiel sur les milieux naturels, nous interpellent.

1210

La position d'Eurêko face au projet de desserte ferroviaire du Port de Grande-Anse, bien, comme on l'a dit lors de la première partie des audiences, c'est qu'on ne s'oppose pas au projet, au contraire.

1215 Le transport ferroviaire et le transport maritime entraînent des avantages environnementaux indéniables, notamment au niveau des émissions de gaz à effet de serre.

1220 On a malgré tout certaines préoccupations en raison de l'augmentation du trafic maritime et du développement du parc industriel maritime intermodal qui est projeté à Grande-Anse.

Également les milieux humides qui vont être affectés par le projet et aussi, le site de la péninsule du cap à l'Ouest qui est le site où va se développer le projet.

1225 Notre mémoire vise à faire en sorte que ces préoccupations qu'on juge très importantes et qui, dans certains cas, n'ont pas été considérées dans l'analyse des impacts du projet soient considérées et analysées par la Commission, ce qui pourra permettre au projet d'être bonifié, malgré tous les soucis que lui a apportés le promoteur.

1230 On tient également à souligner que les demandes d'audience publique ne doivent pas être perçues comme une façon de retarder indûment un projet ou de nuire au promoteur.

1235 Le processus d'audience publique, c'est une institution légitime créée par le gouvernement qui permet à la population, aux citoyens, aux organismes communautaires, économiques et autres de venir exprimer leurs positions sur un projet, encore une fois, afin de le bonifier et également de faire valoir leurs appréhensions parce que, comme le reconnaît même le Bureau d'audiences publiques dans ses documents, le citoyen puis les gens qui habitent un milieu sont les mieux placés pour faire part des impacts puis des conséquences que ce projet-là va avoir, les conséquences bonnes et mauvaises qu'il va avoir sur leur milieu de vie et leur quotidien.

1240 Également, le fait qu'un projet soit soumis au BAPE, bien, ça va favoriser son acceptabilité sociale. Ça va donner une certaine légitimité au projet, parce que les gens qui s'y opposent vont avoir eu une opportunité de venir y présenter leurs opinions et faire part de leurs appréhensions.

1245 On va rentrer maintenant dans le vif du sujet, si vous permettez! L'augmentation du trafic maritime sur le Saguenay! Bien, comme le souligne le promoteur dans son avis de projet, le projet de desserte ferroviaire vise notamment à consolider et augmenter les activités au terminal maritime de Grande-Anse, ce qui implique que les quantités de matériaux transportés et transbordés au terminal maritime de Grande-Anse vont augmenter, par le fait même le trafic maritime va suivre, va augmenter aussi. Il va y avoir un achalandage plus important.

1250 Donc c'est un élément important, puisque c'est une conséquence directe et immédiate du projet de desserte ferroviaire.

1255 Augmentation du trafic maritime signifie augmentation des risques d'accidents. Lors de la première partie, il y a avait un responsable du Parc marin Saguenay–Saint-Laurent qui était ici et qui mentionnait que l'historique ne démontre pas qu'il y a eu un très grand nombre d'accidents maritimes, sauf qu'on voit que depuis quelques années, avec le phénomène des changements climatiques, puis les phénomènes météorologiques extrêmes sont en augmentation constante, ce qui risque d'augmenter les difficultés de navigation sur la rivière Saguenay.

1260 Donc si les conditions de navigation sont de plus en plus difficiles, bien, on peut en déduire que les risques d'accidents risquent de devenir un peu plus fréquents.

1265 Le promoteur possède déjà un plan d'intervention dans l'éventualité où un accident survient, mais ce plan, on sait pas à quelle époque il a été préparé, puis compte tenu que la situation que je viens de mentionner au niveau des phénomènes météorologiques, et que les avancées technologiques ont beaucoup changé au cours des dernières années, bien, il serait bon de s'assurer que ce plan-là soit mis à jour de façon régulière ou en tout cas d'être mis à jour afin de répondre aux besoins qui vont accroître avec le projet de desserte ferroviaire.

1270 On sait que tout déversement a un impact sur la faune et la flore et ce, peu importe la quantité de matière qui est déversée. De plus, si des déversements à répétition devaient survenir, bien, c'est tout le milieu, la biodiversité de la rivière Saguenay qui est un milieu riche, qui pourrait en subir les conséquences.

1275 On sait qu'il y a des études qui ont été réalisées par des organismes de la région, on sait que le Saguenay contient plusieurs frayères à éperlan arc-en-ciel. L'éperlan arc-en-ciel est un poisson qui est à la base de l'industrie touristique hivernale qu'est la pêche blanche, et c'est également un poisson qui sert de nourriture au poisson de fond qui est un autre poisson très populaire lors de l'activité de la pêche blanche.

1280 Alors s'il devait survenir des accidents, c'est toute l'industrie de la pêche blanche, donc, en plus des conséquences environnementales, on voit que c'est tous les aspects sociaux et économiques de la région qui pourraient en subir les contrecoups.

1285 Alors on craint que si des mesures strictes pour contrer les déversements ne sont pas prises, c'est toute l'industrie de la pêche blanche qui pourra en subir les inconvénients. En conséquence, Eurêko recommande!

1290 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{re} recommandation)**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e recommandation, fin)

1295 Le projet se réalise sur le territoire de la péninsule du cap à l'Ouest. Le promoteur envisage de développer plusieurs autres projets dans le même secteur.

1300 Les échanges que vous avez eus avec le promoteur lors de la première partie ont révélé que le promoteur est ambitieux, qu'il y a plein d'activités industrielles qui sont envisagées dans le secteur si le projet s'avère un succès, ce qui devrait être le cas si on entend les prévisions qui sont faites avec le programme du Plan Nord et tout le développement qui s'en vient pour le Québec dans les prochaines années.

1305 Alors si ces projets se réalisent, comme le prévoit le promoteur, on croit que ça devrait nécessiter un agrandissement de la superficie utilisée actuellement pour le terminal maritime de Grande-Anse.

La péninsule du cap à l'Ouest est reconnue pour son fort potentiel de développement d'activités récréatives, de plein air et de tourisme.

1310 Le territoire comporte également une flore et une faune variées à proximité des milieux urbains et également, la péninsule du cap à l'Ouest représente le premier paysage visible de la baie des Ha! Ha! pour les croisiéristes qui arrivent dans le secteur de La Baie, qui est un pôle maritime que la Ville de Saguenay est en train de développer pour accueillir justement les bateaux de croisière.

1315 Il y a plusieurs dizaines de millions de dollars qui ont été développés par la Ville pour justement aménager le secteur de La Baie, pour en faire un pôle maritime.

1320 Également, le site de La Baie est en outre reconnu pour la beauté de son paysage naturel, et la péninsule du cap à l'Ouest en fait partie intégrante.

1325 Donc il faut s'assurer que la péninsule du cap à l'Ouest va être conservée et ne sera pas sacrifiée pour le développement des activités industrielles connexes qui vont découler du succès du projet de la desserte ferroviaire.

On considère que la cohabitation harmonieuse doit se faire et qu'il faut assurer que la majorité de la péninsule soit conservée.

1330 On sait qu'au Québec et partout dans le monde, la notion de paysage prend une importance de plus en plus accrue.

En conséquence, Eurêko recommande!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 3^e recommandation)

1335

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 3^e recommandation, fin)

Troisième élément, la protection des milieux humides! Les milieux humides représentent des écosystèmes d'une valeur écologique inestimable.

1340

Au Québec, depuis le début de la colonisation, la disparition des milieux humides représente une source d'inquiétude pour l'avenir de plusieurs espèces pour lesquelles ces milieux-là s'avèrent indispensables à leur survie.

1345

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le promoteur reconnaît...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 4^e paragraphe, 2^e ligne, "... un milieu humide ou hydrique...")

Qui est venue remplacer la directive qui avait été jugée inopérante par les tribunaux.

1350

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 4^e paragraphe, 2^e ligne, "... le ministre du Développement durable...")

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 4^e recommandation, fin)

1355

En conclusion, monsieur le Président, comme on l'a mentionné au début de notre présentation, on ne s'oppose pas au projet.

1360

Même qu'il est bon de souligner que le transport ferroviaire devrait être privilégié davantage compte tenu de ses impacts au niveau environnemental, permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Mais comme tout projet, il est possible de l'améliorer, et c'était là le but de notre intervention, et rien d'autre.

1365

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1370

Merci monsieur Gauthier.

Madame Bisson!

PAR LA COMMISSAIRE:

1375

Oui, j'aurais une question pour vous.

Vous parlez du parc de la nordicité, pour quelle raison que ce parc-là n'a jamais vu le jour?

1380

PAR M. YVES GAUTHIER:

1385

Bien, c'est un projet qui était mené par des organismes communautaires, puis vous savez que l'argent est toujours le nerf de la guerre, et c'était quand même un projet ambitieux de par ce qu'on voulait mettre sur pied, également la tenure des terres, parce qu'il y avait un nombre assez élevé de propriétaires. La péninsule du cap à l'Ouest est propriété privée pour une partie importante, et donc il y avait des intérêts, beaucoup d'intérêts à concilier.

1390

Puis à un moment donné, bien, c'est ça, c'est que le financement est venu à manquer, donc le projet, malheureusement, a tombé pour ces raisons.

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci.

1395

PAR LE PRÉSIDENT:

Pourriez-vous nous le résumer, le projet du parc de nordicité?

PAR M. YVES GAUTHIER:

1400

Bien, selon monsieur Edmond Hamelin qui est un peu le père du concept de nordicité, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se trouve dans le moyen nord, si ma mémoire est bonne, et puis le territoire du cap à l'Ouest possède un potentiel assez élevé de toutes sortes d'activités, d'observation des oiseaux, de cueillette de petits fruits, il y a des canneberges, il y a des bleuets, des fraises des champs, il y a toutes sortes d'autres fruits sauvages qu'on peut y cueillir.

1405

Il y a une possibilité d'y aménager, il y a des sentiers pédestres, il y a le sentier Eucher qui est une longueur de huit kilomètres (8 km), un sentier linéaire qui permet d'observer le fjord d'un point de vue assez exceptionnel.

1410

Et il y a toutes sortes d'activités qui avaient été développées, de faire de la coupe forestière, mais d'une façon autre que celle qu'on pratique actuellement, en "raméaux fragmentant", c'est-à-dire que les branches d'arbres qu'on laissait sur place, de pas laisser un tas de branches et de

1415 troncs sur place mais de les "raméaux fragmenter", c'est-à-dire de les déchiqueter en copeaux de bois pour qu'ils se compostent avec les années.

1420 Il y avait l'aménagement de sentiers pédestres, de sentiers de ski de fond, des parcours d'équitation, de l'observation d'oiseaux, des activités de kayak de mer avec même une possibilité de peut-être des sites de camping sauvage.

Il y avait des propriétaires qui ont des petits lacs qui envisageaient de peut-être les ensemercer pour que la pratique de la pêche sportive puisse s'y faire.

1425 Bref, il y avait une kyrielle d'activités qui étaient prévues.

Il y avait un nombre assez élevé de partenaires, Ville de Saguenay, l'Office de tourisme du fjord à l'époque était présent, donc on tentait de mobiliser vraiment le milieu pour réaliser ce projet.

1430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'était plus un parc à vocation récréative qu'un parc à vocation de conservation?

1435 **PAR M. YVES GAUTHIER:**

Oui, oui, c'était pas un parc de conservation. Mais il y avait quand même une valeur d'éducation à la conservation dans la promotion des activités qui était sous-jacente à tous les concepts de développement du parc.

1440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci pour votre témoignage, monsieur Gauthier.

1445 **PAR M. YVES GAUTHIER:**

Merci.

1450

SOCIÉTÉ DES FABRICANTS RÉGIONAUX

1455

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Alain Boulianne que j'appelle maintenant pour la Société des fabricants régionaux.

1460

Bonsoir monsieur.

PAR M. ALAIN BOULIANNE:

Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire!

1465

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La Société...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... en construction.")

1470

Parmi nos membres. Ça ne constitue pas la région au complet.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Ce projet de desserte...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernière ligne, "... face à l'avenir.")

1475

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boulianne.

1480

Une question pour monsieur Boulianne, madame Bisson?

PAR LA COMMISSAIRE:

1485

Une question. Pouvez-vous élaborer sur votre commentaire que le transport maritime et ferroviaire constitue une pratique pour la protection de l'environnement?

PAR M. ALAIN BOULIANNE:

1490

Oui. Bien en fait, j'ai pas été peut-être aussi clair que les gens qui m'ont précédé, mais en fait, on se souvient qu'il y a beaucoup moins d'impacts sur l'environnement quand il y a pas de gaz ou des choses, en utilisant le train ou en utilisant le bateau.

Donc c'est reconnu qu'effectivement, au niveau environnemental, c'est préférable.

1495 Et d'ailleurs, nous ici en région, on l'a pas tellement souligné, parce que vous savez, pour des gens qui sont de l'extérieur, ils pensent que les régions périphériques, on est tous à peu près pareil, mais on a des développements qui sont très différents.

1500 Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, on a un développement industriel qui est remarquable. Il y a beaucoup d'entreprises périphériques à cette grande entreprise là, et on a un complexe industriel en région qui est très développé. On fait maintenant des équipements qu'on exporte.

Nos membres exportent déjà, on fait déjà de l'utilisation maritime, mais il faut absolument être capable de faire venir ce lien-là.

1505 Quand on regarde la région comme une région comme la nôtre, c'est presque inconcevable qu'on n'ait pas ce lien-là important pour notre développement.

Puis je parle aussi, là, je parlais de l'utilisation actuelle, l'utilisation future, parce qu'à des questions tout à l'heure, j'aurais aimé répondre, moi!

1510 Quand on a parlé de la route dans le Parc des Laurentides, bien, il y a une vingtaine d'années, puis même quand elle a été construite, puis même là, elle est complétée, jamais le trafic ne justifierait la construction d'une autoroute semblable. Ça, ça a été clair, puis c'est encore clair aujourd'hui.

1515 Mais si vous regardez l'impact économique, social de cette route-là, on disait, aïe, ça va ouvrir la voie à des touristes, c'est plus que ça!

1520 Ça ouvre la voie à l'industriel, mais les touristes, ils viennent pas pour voir la région, ils viennent pour voir la route dans le parc!

1525 Ça a été des effets difficilement mesurables. On dit, vous avez pas le marché ou le potentiel, on est en plein développement, puis on sait tout ce qui se passe maintenant dans le Plan Nord, dans ces éléments-là. Et là, c'est pas dans dix (10) ans qu'on va dire qu'il faut véritablement le faire.

1530 Mais je semble faire une plaidoirie pour la défense de cet équipement-là qui est important, qui est un outil, mais je pense que tout le monde est d'accord aussi. Je pense qu'on n'a plus trop à justifier. C'est certain qu'on peut s'inquiéter sur l'achalandage, mais ça, moi, je dis encore là, on est en développement, puis la route dans le Parc des Laurentides n'aurait jamais été construite, puis comment elle est importante pour le développement industriel, économique et touristique pour la région.

PAR LA COMMISSAIRE:

1535

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1540

Monsieur, dans votre mémoire, vous traitez en un paragraphe de quelque chose dont on n'a à peu près pas entendu parler pendant ces audiences.

1545

Vous parlez des quatre (4) résidences qui auront à se déplacer ou à être déplacées pour qu'elles puissent jouir en même temps d'une même qualité de vie qu'auparavant et que les actions proposées de relocalisation seront prises à cet effet.

Pourquoi vous avez ajouté ça dans votre mémoire?

Est-ce que vous les connaissez, ces quatre (4) résidences-là?

1550

PAR M. ALAIN BOULIANNE:

1555

Non, pas du tout. Moi, je me suis tapé tous les documents, puis j'ai déjà œuvré dans des études d'impact environnemental et d'impacts majeurs, j'ai déjà œuvré au sein du ministère de l'Environnement, et là, dans tout ce que je voyais, oui, il y a des impacts environnementaux, il y a des zones humides, mais dans la valeur d'un projet semblable, quand on regarde le poids environnemental, tout ça, je veux pas déduire ça, mais moi, ce que j'ai remarqué le plus, c'est que l'option A ou l'option B, on avait quatre (4) résidences – du moins, je peux me tromper, il y en avait peut-être cinq (5), en tout cas – moi, je trouvais que dans tous les éléments, là, il y avait quelque chose à prendre en considération, c'était ça.

1560

On a une perte de territoire agricole, mais on n'est pas à faire les conflits d'utilisation du territoire, on n'embarque pas, c'est un jeu très délicat, ça, l'utilisation agricole, l'utilisation urbaine ou ces éléments-là. Quand on parle sur la distance, le territoire qui est pris, moi, je trouve ça regrettable qu'il y ait des pertes de zones agricoles, c'est sûr et certain.

1565

Mais quand on regarde la mesure, l'impact, l'importance de ce projet-là pour une région, bien là, moi, j'ai tout pris les mesures au niveau environnemental, les zones humides, oui, mais là, cet élément-là va être touché. J'aurais pu le garder sous silence, parce que je suis certain que les promoteurs vont prendre garde à ces résidents-là, mais moi, c'était quelque chose qui m'avait touché.

1570

Je connais pas du tout ces gens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1575

Parfait, merci monsieur Boulianne.

PAR M. ALAIN BOULIANNE:

1580

Au plaisir.

**ASSOCIATION DES ENTREPRISES DU PARC INDUSTRIEL
DU HAUT-SAGUENAY**

1585

PAR LE PRÉSIDENT:

1590

Pour l'Association des parcs industriels du Haut-Saguenay, monsieur Jean Lavoie s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Lavoie.

PAR M. JEAN LAVOIE:

1595

Bonsoir, ça va bien?

PAR LE PRÉSIDENT:

1600

Très bien, vous?

PAR M. JEAN LAVOIE:

1605

Vous passez une belle soirée?

PAR LE PRÉSIDENT:

Chaude, je dois dire.

1610

PAR M. JEAN LAVOIE:

Moi, mon nom est Jean Lavoie, je suis ici pour représenter le Parc industriel du Haut-Saguenay. Je suis président de l'Association.

1615 Alors évidemment, je trouve ça un petit peu déplorable, je vous donne mon opinion, je vais lire. Je suis pas quelqu'un qui aime beaucoup lire, mais je pense que si on veut pas se perdre dans nos mots, il faut faire un petit peu ça.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Il fait grandement...")

1620 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... Ville de Saguenay.")**

Je vais vous faire une légère présentation, qu'est-ce que c'est que l'Association du Parc industriel, parce que, chose que les gens ignorent, c'est un fait unique au Québec.

1625 Au Saguenay seulement, il y a une association parc industriel. Il y a les chambres de commerce, il y a les jeunes chambres de commerce, toutes sortes de genres de choses là, mais par contre, une association de parcs industriels, c'est unique.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "C'est en 1971...")

1630 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernière ligne, "... à ce mémoire.")**

Merci de m'avoir écouté.

1635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lavoie.

Madame Bisson, une question?

1640 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Oui. Dans votre liste de "Nous croyons", la deuxième partie, pourriez-vous nous donner un exemple de grandes pièces susceptibles d'être acheminées à destination?

1645 **PAR M. JEAN LAVOIE:**

1650 J'aurai pas peut-être toujours le mot pour vous donner l'exemple, moi, je travaille sur le boulevard Saint-Paul au Parc industriel du Haut-Saguenay. Je sais pas si vous êtes familier un petit peu avec la région?

Tous les jours, depuis un an et demi (1 ½), il passe des maisons surdimensionnées, il passe des pièces de réservoirs surdimensionnées, il passe des camions qui, selon moi, redescendent

1655 jamais du Nord. Assez que je me demande s'ils les enterreront pas à quelque part, parce que ça peut pas redescendre de là, tellement c'est gros.

1660 Un fardier, je sais pas si vous êtes familier un petit peu avec la mécanique, mais un fardier peut avoir seulement sur son chargement une transmission, mettons, de véhicule, ça peut prendre sept-huit (7-8) fardiens pour faire quelque chose!

1665 Alors ce genre de chose là, c'est tu nécessaire! Tantôt, j'écoutais tout le monde parler, puis je suis un peu d'accord avec tout le monde, je suis assez couleuvre dans ce genre de chose là, ça fait que j'entendais parler les gens au commencement, puis j'avais tendance à prendre de leur côté, puis un petit peu plus tard, j'ai tendance à prendre de l'autre côté!

1670 C'est tu nécessaire, je le sais pas, mais je sais que c'est un outil qui peut être fantastique par exemple pour ce genre de chose là.

1675 Assez que l'autre jour, on avait un souper, puis quelqu'un me disait, puis là, je me trompe peut-être, puis là, je spécule, mais je sais que c'est vrai, mais qu'ils avaient même pensé de faire des montgolfières pour monter ça, parce qu'au Nunavut puis dans le Grand Nord, les routes se rendent pas là.

1680 Alors ça va prendre à un moment donné quelque chose d'autre qu'une route pour emmener ces pièces-là.

1685 Ça fait que je pense – l'environnement, ça me touche moins, ça me touche comme toute le monde évidemment, mais je connais moins ça – mais je peux vous dire que selon moi, avec un réseau naval, ça peut faire le travail beaucoup plus facilement.

1680 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Merci.

1685 **PAR M. JEAN LAVOIE:**

Au plaisir.

1690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai plusieurs noms pour votre groupe, puis je sais plus lequel qui est bon! Éclairez-moi.

1695 J'ai l'Association des entreprises du Parc industriel du Haut-Saguenay, j'ai compris que vous étiez une rare association de parcs industriels? Expliquez-moi.

PAR M. JEAN LAVOIE:

Non. C'est l'Association du Parc industriel du Haut-Saguenay.

1700 C'est un regroupement d'industries pour la plupart, comme je vous disais tantôt, je vous donne un exemple! À un moment donné, les gens voulaient venir de l'extérieur pour acheter des terrains ici au niveau régional.

1705 Ils appelaient à la Ville, la Ville, c'était comme un petit manque qu'il y avait au sein de la Ville; depuis Promotion Saguenay, c'est beaucoup mieux à ce niveau-là.

1710 Mais les gens savaient pas trop où appeler pour avoir un terrain. Si tu viens de Boucherville puis que tu es jamais venu au Saguenay, puis tu as un intérêt, parce que tu deviens sous-traitant d'Alcan ou de Rio Tinto, tu sais pas où aller.

Puis nos notions de temps ou de distance sont très différentes de celles de Montréal. Nous, on part de La Baie puis on descend à Alma, puis ça prend une demi-heure, tandis qu'à Montréal, tu vas travailler, tu restes à vingt (20) minutes, puis ça prend une demi-heure.

1715 Alors nous, les gens étaient comme un petit peu dans le néant, l'Association fait qu'on reçoit ces appels-là, puis qu'on est capable de diriger, soit à La Baie ou soit à Chicoutimi ou soit à Jonquière, qui sont maintenant des arrondissements, ou soit même à Larouche ou à Alma, tout dépendant des besoins de chaque entreprise.

1720 Ça fait que c'est un petit peu ça. On pourrait appeler ça comme on voudrait, en réalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, mais l'important pour nous, c'est de savoir.

1725 **PAR M. JEAN LAVOIE:**

Oui, c'est l'entreprise, c'est l'AEPIHS.

1730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

L'important, c'est de savoir votre nom.

PAR M. JEAN LAVOIE:

1735 Entreprises du Parc industriel du Haut-Saguenay!

PAR LE PRÉSIDENT:

1740 Puis le Parc industriel du Haut-Saguenay, par rapport au projet de desserte, il est où?

PAR M. JEAN LAVOIE:

1745 Bien d'ailleurs, à La Baie, il y a un parc industriel qui fait partie du Parc industriel du Haut-Saguenay, qui est moins développé un petit peu, mais qui, avec ça, va se développer, je pense.

1750 Le principal, si vous êtes arrivés par Chicoutimi, il y a un genre de grande tour d'eau, c'est embêtant pour moi, il est peut-être à trente kilomètres (30 km) d'ici, le centre.

1755 Jonquière, depuis un an et demi (1 ½) à peu près, deux (2) ans, a un parc industriel complètement indépendant du nôtre, qui est comme notre petit frère, si vous voulez. On communique ensemble, on est chapeauté par Promotion Saguenay, mais ils sont devenus autonomes. Il y a une soixantaine d'industries qui sont là aussi.

1760 Et la voie ferroviaire passe là, passe dans le Parc industriel de Chicoutimi et dans le Parc industriel de Jonquière.

PAR LE PRÉSIDENT:

1765 Parfait, merci monsieur.

PAR M. JEAN LAVOIE:

1770 Merci, bienvenue.

PAR LE PRÉSIDENT:

1775 Merci de votre présentation, merci beaucoup.

1780

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE SAGUENAY

1775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appelle maintenant monsieur Rolland Simard pour le Centre local de développement de la Ville de Saguenay.

1780 Bonsoir monsieur.

PAR M. ROLLAND SIMARD:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame.

1785

Alors je représente le CLD de Ville de Saguenay, je siège au conseil d'administration depuis quelques années et j'occupe le poste de secrétaire au comité exécutif.

1790

Ça me fait plaisir ce soir de vous présenter donc notre mémoire qui supporte grandement la démarche.

Dans un premier temps, je vais vous présenter le CLD!

1795

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le Centre local...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... quelque 77%.")

Une vision stratégique! C'est important d'en parler. Le CLD et Ville de Saguenay partageons la même vision stratégique!

1800

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Saguenay s'est donné...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, 3^e ligne, "... par le chemin de fer.")

1805

Alors la personne avant moi en avait parlé, parcs industriels Chicoutimi, Jonquière, la plupart des parcs industriels sont très bien desservis par la voie ferrée qui va aller en continuité vers Port de Grande-Anse éventuellement.

1810

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, dernière ligne, "Elle fonde aussi...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "... sur 3 grands complexes...")

Complexes à La Baie, Jonquière et Alma.

1815 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "... sur 3 grands complexes...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, 6^e ligne, "... capacité portante.")

1820 Au niveau de la grande entreprise, au niveau de la grande industrie, pour s'y installer avec de l'équipement majeur, ce qui nécessite des conditions de sol supérieurement fortes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 6^e ligne, "Les perspectives de développement...")

1825 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... le réseau ferroviaire régional.")**

Qui déjà passait par les parcs industriels, comme on parlait tout à l'heure.

1830 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "La mise en place...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, avant-dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "... d'opportunité favorable...")

1835 J'oserais même dire très favorable.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, avant-dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "... au développement...")

1840 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{re} ligne, "... des grands projets.")**

Alors on parle un peu de maximisation, ça nous concerne au niveau régional, maximiser les retombées économiques des grands projets tels que par Hydro-Québec, etc., et le Plan Nord, au niveau des entreprises régionales.

1845 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Depuis 2005...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne, "... avec notre région.")

1850 Merci beaucoup de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur.

1855

Est-ce que, madame Bisson, vous avez une question?

PAR LA COMMISSAIRE:

1860

Oui, j'avais une question.

Quelles sont les actions que compte prendre le CLD, et aussi le Comité de maximisation des retombées économiques régionales, pour que les entreprises du territoire retirent des bénéfices du projet en phase de construction et d'exploitation?

1865

PAR M. ROLLAND SIMARD:

En fait, comme on a vu dans les projets de réalisation d'Hydro-Québec, c'est-à-dire des projets des barrages, etc., c'est que le Comité a une personne permanente qui a été embauchée, qui côtoie tous les appels d'offres avec les décideurs, avec les propriétaires, etc., pour s'assurer de donner l'information au maximum d'entreprises régionales, pour favoriser, disons, la cueillette d'information pour leur permettre de soumissionner et également, faciliter les rencontres de présentation.

1870

Alors la façon que le CLD a va prendre, c'est naturellement d'accompagner nos entreprises, d'accompagner tous ceux qui voudront être accompagnés pour les positionner à répondre aux appels d'offres et aux études, etc.

1875

PAR LA COMMISSAIRE:

1880

Merci beaucoup.

PAR M. ROLLAND SIMARD:

Bienvenue.

1885

PAR LE PRÉSIDENT:

Dites-moi, quel est le rapport dans les rôles entre le CLD, le Comité de maximisation, Promotion Saguenay, la Ville de Saguenay?

1890

Essayez de m'éclairer un peu sur les rôles de chacun?

PAR M. ROLLAND SIMARD:

1895

Ce sont tous des alliés de premier plan...

PAR LE PRÉSIDENT:

1900

Ça, j'en doute pas.

PAR M. ROLLAND SIMARD:

1905

... pour le succès, c'est sûr.

Le CLD, je l'ai dit au départ, on est un organisme qui supporte, l'initiative de départ, c'est vraiment de supporter toutes les entreprises, ceux qui veulent démarrer une entreprise, ceux qui veulent la croissance, etc.

1910

Nous, c'est au niveau de supporter puis de seconder, puis de faciliter, on est les facilitateurs pour que les gens puissent partir leur entreprise, avoir des projets d'expansion, etc.

1915

Promotion Saguenay, naturellement, est impliquée dans tout ce qui s'appelle, que ce soit le côté touristique, Promotion Saguenay gère les parcs industriels, gère les activités touristiques. Promotion Saguenay supporte grandement tous les besoins ou vient en aide au conseil d'administration de l'équipe de Port Saguenay pour faciliter, disons, les démarches auprès de clients potentiels, auprès d'industries potentielles du Grand Nord qui veulent s'en venir.

1920

Alors on est vraiment, on ferme la boucle, tout le monde. Quand le CLD a besoin de support, on parle à Promotion Saguenay.

1925

Vous parlez au niveau du Comité de maximisation, ce comité-là a été mis en place voilà quelques années, surtout dans le cadre des projets dans le Nord avec Hydro-Québec.

1930

Il y a une personne permanente, je me souviens pas le nom qui, lui, vraiment centralise le maximum d'informations pour les distribuer à toutes les entreprises régionales, de façon à leur permettre de se positionner par rapport aux entreprises de l'extérieur, de se positionner pour avoir l'information, pour avoir les rencontres, puis pour faire ressortir l'expertise qu'ils sont en mesure de présenter lors de ces appels d'offres là.

Également, demander mettons à Hydro-Québec ou à des grands décideurs de scinder les mandats, surtout scinder les contrats, pour rendre les entreprises plus accessibles à ces projets-là.

1935 Exemple, tu as un appel d'offres de cent millions (100 M\$), il y a pas grand monde qui peut répondre à ça dans la région. Mais dix (10) appels d'offres de dix millions (10 M\$), bien, on est capable de faire quelque chose avec ça.

1940 Alors ça s'est fait dans le cadre de la Péribonka, de la construction du barrage de Péribonka. Ça se fait également présentement dans les projets au niveau de la Baie-James. Il y a des appels d'offres, Hydro-Québec est sensible à ça, Rio Tinto est sensible à ça également.

1945 Et dans le projet qui nous concerne, c'est évident qu'on va être à peu près avec une loupe pour dire, bien, regarde, on est capable de scinder ces mandats-là, donner trois-quatre (3-4) dossiers, etc.

C'est vraiment de donner la chance aux entreprises d'accéder à des projets de grande envergure, soit par des associations ou faire des partenariats.

PAR LE PRÉSIDENT:

1950 Je comprends que vous êtes membre de ce Comité de maximisation, le CLD?

PAR M. ROLLAND SIMARD:

1955 Oui, le CLD est membre de ce comité-là, avec la CRÉ.

PAR LE PRÉSIDENT:

1960 Avec la Conférence régionale des élus?

PAR M. ROLLAND SIMARD:

Oui.

1965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Vous parlez d'un parc aéronautique?

1970

PAR M. ROLLAND SIMARD:

Aéroportuaire.

1975

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, c'est aéroportuaire, OK!

1980

PAR M. ROLLAND SIMARD:

Disons que nous, on est très solidaires à la démarche de Promotion Saguenay et de Ville Saguenay pour doter la région d'installations aéroportuaires importantes.

1985

Alors il y a des travaux réguliers qui se font là. Maintenant, pour fermer la boucle, bien, il manque simplement un train pour se rendre à Port de Grande-Anse, ça va être parfait! On va être attractif.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, il va y avoir création d'opportunités, comme vous dites?

1990

PAR M. ROLLAND SIMARD:

Exact.

1995

PAR LE PRÉSIDENT:

Quelle place occupe le tourisme et l'agriculture dans le secteur de la desserte?

2000

Est-ce que ça occupe une certaine place? Le CLD, vous vous occupez pas juste de l'industrie lourde, vous vous préoccupez aussi de l'agriculture, le secteur agricole, le secteur touristique?

2005

PAR M. ROLLAND SIMARD:

En fait, le CLD se préoccupe au niveau des activités d'entreprises particulièrement. Alors si mettons une entreprise, que ce soit agricole ou touristique, décidait, je sais pas, moi, aurait des besoins d'expansion ou de croissance ou de fonder, ils viendraient nous voir pour qu'on puisse supporter tantôt des subventions de démarrage ou des prêts, etc.

2010

Mais c'est évident qu'on touche principalement l'industriel, mais on refuse pas d'aider les gens qui ont des beaux projets.

PAR LE PRÉSIDENT:

2015

Parfait, je vous remercie, monsieur, pour votre présentation.

PAR M. ROLLAND SIMARD:

Ça me fait plaisir. Merci beaucoup de votre écoute.

2020

PIERRE BOILY

PAR LE PRÉSIDENT:

2025

Nous avons déjà entendu douze (12) mémoires. Je dois dire qu'on en a reçu seize (16) en tout, dont cinq (5) mémoires qui ont été déposés et qui ne seront pas lus, ils sont également disponibles.

2030

Il y a une personne qui a demandé de s'ajouter pour une présentation verbale, c'est monsieur Pierre Boily.

Et j'invite monsieur Boily à venir à l'avant!

2035

Bonsoir monsieur Boily.

PAR M. PIERRE BOILY:

2040

Bonsoir monsieur le Président, les membres de la Commission. Merci d'accepter de m'entendre!

Moi, je suis un individu, je représente aucun groupe. Ma résidence est située à environ cent mètres (100 m), sur le boulevard de la Grande-Baie Nord, où la voie ferrée va passer.

2045

Lors de certaines présentations, je suis intervenu pour leur dire que j'avais peur du bruit, des vibrations, puis de la valeur de revente de ma maison au cas où.

2050 À chaque fois, deux (2) fois on a fait des études, ils me sont arrivés avec un rapport sur la vibration qui minimisait les effets que pouvaient avoir les vibrations chez moi.

Le bruit, la même chose. On m'a dit, en tout cas, ce que je comprenais de tout ça, c'est que le bruit, il y en avait beaucoup de bruit sur le boulevard de la Grande-Baie Nord, de toute façon.

2055 Donc quoi qu'il en soit, suite à mes interventions, j'ai été rencontré par un représentant de l'entrepreneur du Port Saguenay. J'ai eu des rencontres très polies, très courtoises, trois-quatre (3-4) rencontres.

2060 Puis à date, la dernière, j'étais en train de préparer, j'ai préparé ma lettre pour contester au BAPE, à cinq heures (5 h) le soir, ma lettre était écrite, puis j'ai réglé.

J'ai réglé pour éviter du stress. Ma femme est pas en santé parfaite, puis c'est stressant, je suis pas habitué d'intervenir pour aller contester non plus. J'évite aussi peut-être des coûts, des coûts sur ma santé, des coûts monétaires éventuellement.

2065 Mettons que j'ai réglé, mais peut-être que j'ai fait un bon règlement. Mais là où ce que ça me fait mal, moi, c'est que mes voisins dépendent de moi ailleur.

On a réglé avec monsieur Boily à tant, toi, tu vas avoir tant! Ça, ça me fait mal.

2070 Parce que si j'ai pas fait un bon règlement, eux autres sont tous pourris là.

2075 Puis je peux vous dire que des rencontres de gré à gré, c'est pas facile, parce qu'on n'est pas des spécialistes. L'impact que peut avoir un train qui va passer à cent mètres (100 m) de chez toi, tu sais pas ce que ça va faire. Il va charrier quoi? Tantôt, on parlait de matières dangereuses, à cent mètres (100 m), c'est pas loin. Moi, j'ai des petits-enfants qui viennent régulièrement chez nous. Ça se peut tu qu'il y ait plus d'impacts que ça?

2080 Quand j'ai entendu tout le monde ici, représentant la faune, la flore, milieu humide, moi, j'en avais pas de représentant pour aller chercher toutes les spécificités, tout donner les impacts de ça, puis j'aurais bien aimé qu'il y ait quelqu'un qui fasse ça pour nous autres.

2085 Parce qu'il y a environ douze (12) à quinze (15) maisons dans le corridor, là, et l'impact de tout ça, bien, c'est quoi sur nous? Moi, je pensais que ça allait être ça, puis ça, puis même si j'ai réglé, peut-être que j'ai fait un bon règlement, mais j'aimerais ça que quelqu'un me dise, il y a des balises qui disent, oui, vous avez fait un bon règlement!

Pourquoi qu'il y a pas personne qui s'occupe de ça, des propriétaires qui se font toucher par une voie ferrée qui arrive?

2090 Moi, c'est ça que j'étais venu vous dire. J'ai réglé, mais je suis pas sûr que j'ai bien réglé. Peut-être que j'ai bien réglé, ça fait mal aux autres parce que j'ai réglé, et là, ça, puis il y a personne qui m'a aidé, moi. J'étais poigné tout seul.

2095 C'est ça que je voulais vous dire, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je peux vous poser quelques questions?

2100 **PAR M. PIERRE BOILY:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2105 Êtes-vous producteur agricole?

PAR M. PIERRE BOILY:

2110 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2115 Vous résidez, c'est votre résidence qui est là?

PAR M. PIERRE BOILY:

Oui, trente (30) ans.

2120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez un grand terrain?

PAR M. PIERRE BOILY:

2125 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Un terrain de combien, à peu près?

2130

PAR M. PIERRE BOILY:

Deux cent quarante-cinq mille pieds carrés (245 000 pi²).

2135

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est un grand terrain!

PAR M. PIERRE BOILY:

2140

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2145

Vous le louez pour l'exploitation?

PAR M. PIERRE BOILY:

Non, c'est à moi, puis je suis bien, j'ai la paix. J'avais la paix!

2150

PAR LE PRÉSIDENT:

Et est-ce que pour ces discussions, vous vous êtes entouré d'un service, je sais pas, avez-vous fait affaire avec un notaire pour vérifier, vous aider dans votre appui?

2155

PAR M. PIERRE BOILY:

Du tout, non monsieur. J'ai été rencontré, c'est pas facile, j'ai été rencontré, tu le sais pas à l'avance, ils t'appellent la veille, puis on va te rencontrer demain! On est dépendant, là.

2160

Au début, les premières fois, on fait ça parce qu'on est bon. C'est des fins négociateurs, c'est plus rusé que moi, là!

2165

Même si j'ai déjà parlé avec du monde pour négocier des choses, on n'est pas des spécialistes.

Puis j'ai signé une entente, peut-être qu'elle est bonne, mon entente!

2170 Moi, ce que je veux vous dire, c'est pourquoi qu'il y a pas quelqu'un, il y a pas une règle à quelque part qui dit, les résidents qui sont atteints, ça veut dire ça; tu sais, avoir des manières, des compensations, comme là pour la faune puis pour le milieu humide, ils savent quoi faire. Ça prend ça, ça prend le triple, ça prend le double.

2175 Bien nous, on n'a rien, puis tu es tout seul avec un bon négociateur, puis qu'après, bien, l'autre paie.

2180 Puis ça, ça me fait mal. C'est ça qui me fait mal le plus. C'est que moi, si j'ai eu, mettons, dix pour cent (10 %) de la valeur de la maison alors que je prétendais que ma maison allait perdre peut-être vingt pour cent (20 %), bien, à un moment donné, l'autre va avoir moins. C'est clair, parce que moi, je suis à cent mètres (100 m), puis l'autre est à cent vingt-cinq mètres (125 m). Et voilà, c'est comme ça que ça se passe. Moi, je questionne ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2185 Je comprends bien votre argument.

Puis dans l'entente, est-ce qu'il y a une clause de confidentialité sur le règlement?

PAR M. PIERRE BOILY:

2190 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2195 C'est-à-dire qu'ils n'ont pas le droit de dire combien, le promoteur a pas le droit de dire combien vous avez réglé, vous n'avez pas le droit d'en parler, il y a pas une clause comme ça?

PAR M. PIERRE BOILY:

2200 Moi, je l'ai pas vu s'il y avait ça. J'ai eu une entente, je l'ai ici d'ailleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2205 Madame Bisson, vous avez une question, ça va?

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci beaucoup.

2210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup, monsieur, pour votre témoignage.

PAR M. PIERRE BOILY:

2215
Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2220 Madame LeBlanc, est-ce qu'il y a d'autres personnes qui sont inscrites au registre? Non.

MOT DE LA FIN

2225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ceci met donc fin à la deuxième partie de l'audience publique.

2230 Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés ainsi que les transcriptions dans les centres de documentation ainsi que sur le site Web du BAPE.

Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission, et même un mois après la sortie publique du rapport du Bureau.

2235 La Commission d'enquête poursuit ses travaux, et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand, au plus tard le 21 septembre 2012.

2240 La Commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à nos travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique à différents titres.

2245 Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration à ce processus public.

Je pense que je ne trahis pas madame Bisson, ma commissaire, si je vous affirme que nous avons passé une agréable soirée malgré la chaleur des projecteurs!

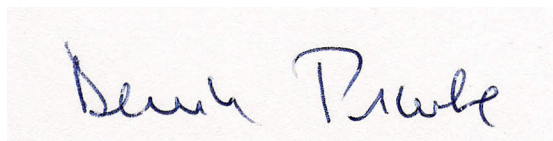
2250 Nous allons donc poursuivre nos travaux pour produire le rapport dans les meilleurs délais, au plus tard le 21 septembre.

Donc merci et bonne fin de soirée à tout le monde.

PAR LA COMMISSAIRE:

2255 Merci beaucoup.

2260 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

2265